



Cyber Security Specialist (BF), en consultation

▷ Nouveau règlement d'examen professionnel publié pour consultation dans la Feuille fédérale du 12 mars 2019. Cette fiche sera remplacée dès que le règlement d'examen professionnel aura été approuvé.

Description brève

Les Cyber Security Specialists (CSS) constituent une main-d'œuvre hautement spécialisée opérant dans le domaine de la cybersécurité. Ils/elles travaillent généralement au sein de moyennes ou de grandes entreprises privées ou dans des institutions publiques. Leurs principales tâches consistent en la protection préventive des systèmes d'information et de communication d'une organisation contre les attaques dans le cyberspace et en la gestion réactive des incidents de sécurité. Les Cyber Security Specialists peuvent diriger de petites équipes constituées de professionnels chargés de l'exploitation opérationnelle ou engagées dans des projets spécifiques. Dans le cadre de projets, ils/elles endossent la responsabilité pour des lots de travaux individuels ou des sous-projets.

Les Cyber Security Specialists

- analysent en continu les cybermenaces actuelles et anticipent les menaces pertinentes pour leur organisation;
- examinent la sécurité des systèmes, détectent les vulnérabilités et prennent des mesures de protection préventives pour y remédier;
- surveillent les systèmes en cours d'exploitation et, ce faisant, identifient les incidents de sécurité pertinents et les non-conformités par rapport aux directives de sécurité d'une organisation;
- analysent les causes et les répercussions des incidents de sécurité et y répondent avec des mesures de protection réactives;
- planifient des projets dans le domaine de la cybersécurité et les concrétisent;
- conseillent et forment sur le plan technique les parties prenantes concernées.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Association ICT-Formation professionnelle Suisse

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT) et peuvent justifier d'au moins deux ans de pratique professionnelle dans le domaine de la sécurité de l'information ou de la cybersécurité;

ou

- b) possèdent un certificat fédéral de capacité, un titre d'une école supérieure d'enseignement général ou un titre équivalent et peuvent justifier d'au moins quatre ans de pratique professionnelle dans le

domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT), dont au moins deux ans dans le domaine de la sécurité de l'information ou de la cybersécurité;

ou

c) peuvent attester d'au moins six ans de pratique professionnelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT), dont au moins deux ans dans le domaine de la sécurité de l'information ou de la cybersécurité;

ou

d) ont suivi avec succès la cyberformation au sein de l'armée et peuvent attester d'au moins une année de pratique professionnelle dans le domaine de la sécurité de l'information ou de la cybersécurité.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: 1) Cybersécurité (traitement de cas pratique), 2) Projets et économie d'entreprise (traitement de cas écrit), 3) Direction et communication (traitement de cas oral et entretien professionnel).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Cyber Security Specialist avec brevet fédéral
- Cyber Security Specialist mit eidgenössischem Fachausweis
- Cyber Security Specialist con attestato professionale federale

Traduction du titre en anglais:

- Cyber Security Specialist, Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Association ICT-Formation professionnelle Suisse

www.ict-formationprofessionnelle.ch